

N° - 1971 /AIRP

Abidjan, le **30 OCT. 2023**

MODALITES POUR LE RACHAT D'UNE OFFICINE PRIVEE DE PHARMACIE

1. Une demande de rachat adressée au DG de l'AIRP, précisant la ou les pharmacies concernées ;
2. Une copie certifiée conforme du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie ;
3. Une copie certifiée conforme de l'attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;
4. Une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre National des Pharmaciens de l'année en cours ;
5. Tout document justifiant d'un minimum de cinq (05) années d'ancienneté dans l'exercice de la profession pharmaceutique (attestation de travail, certificat de travail...)
6. Une fiche originale d'état civil datant de moins d'un (1) an ;
7. Un casier judiciaire original datant de moins de trois (3) mois ;
8. Un certificat de nationalité original valide ;
9. Un curriculum vitae détaillé, daté, signé et certifié sincère.

NB : Prière fournir le dossier rangé dans une chemise à rabat.



Dr Assane COULIBALY